Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_010-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
25 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 24 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 26

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Marie-Edith MACÉ - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - M. Michel LORÉE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Jean-Michel PÉNARD - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Elise CARPIER - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Magali BERTIN — M. Yves FEREY

ABSENTS : M. Laurent JEANNE — Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sylvie VIROLLE.
Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS : Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de M. Yves FEREY à Mme Isabelle LE MARCHAND

OBJET : 2026/0225/010 : URBANISME : ZAC DU FEUIL – DÉNOMINATION DES RUES DES TRANCHES 1 ET 2.

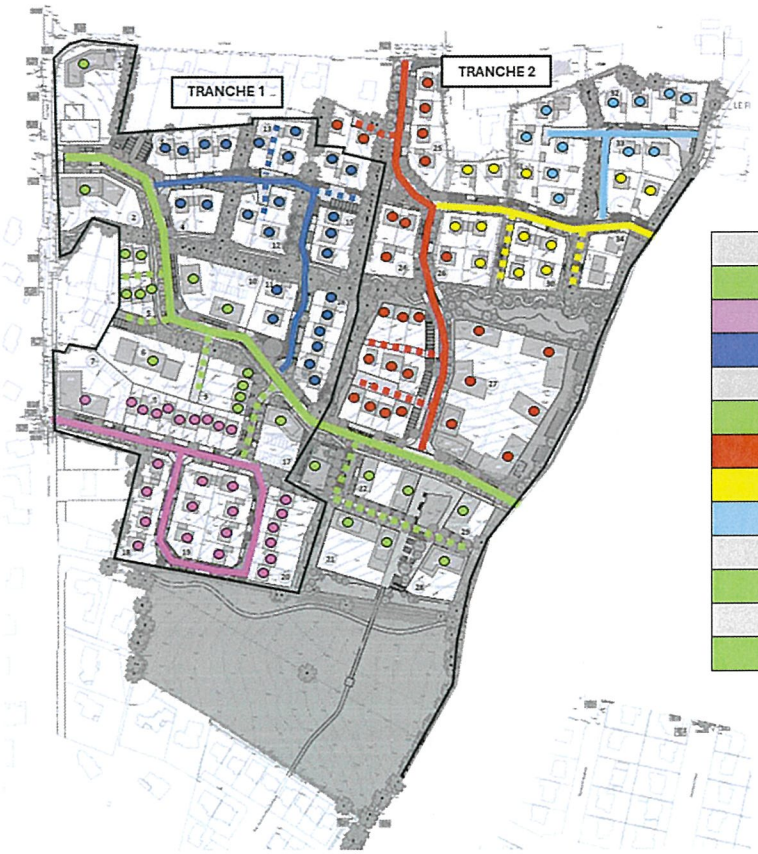
Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_010-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L2121-30 et L2213-28,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/2904/048 en date du 29 avril 2015 approuvant le bilan de concertation de la ZAC DU FEUIL,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2015/2904/049 en date du 29 avril 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC DU FEUIL,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/1804/038 en date du 18 avril 2018 confiant l'aménagement de la ZAC DU FEUIL à un aménageur par le biais d'un contrat de concession à risque relevant des dispositions des articles L300-1, L300-4 et R300-4 et suivants du Code de l'Urbanisme, de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du Décret n° 2016-86 du 1er février 2016,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/1812/114 en date du 18 décembre 2019 approuvant le choix de la SAS CM CIC Aménagement Foncier en tant que concessionnaire et autorisant Monsieur le Maire à signer la concession d'aménagement ; le 28 janvier 2020, le traité de concession a été signé avec Crédit Mutuel Aménagement Foncier,
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023/2806/066 en date du 28 juin 2023 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC DU FEUIL,
Vu l'avis de la commission urbanisme en date du 03 février 2026,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours, de la Poste, et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, et de procéder à leur numérotation,

Monsieur Alain MORI, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et du développement économique, informe qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal les dénominations suivantes :



1ère tranche		Traduction
	Mail de la prée	Prairie
	Rue du beruchot	Roitelet
	Rue du ruzè	Ruisseau
2ème tranche		
	Mail de la prée	Prairie
	Rue des boulètiérs	Bouleau
	Rue de la guernette	Grenouille
	Rue des mezilles	Mésanges
3ème tranche		
	Mail de la prée	Prairie
4ème tranche		
	Mail de la prée	Prairie

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_010-DE

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (26 voix sur 26) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,

- valident la dénomination des voies des tranches 1 et 2 de la ZAC DU FEUIL,
- chargent Monsieur le Maire à procéder à la numérotation des immeubles de ces voies,
- autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

La secrétaire de séance,

Mme Sylvie VIROLLE

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213501737-20260225-2026_0225_010-DE